

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 100.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 09 JUILLET 2024

- En exercice : 89
- Présents : 50
- Votants : 71 (21 procurations)
- Suffrages exprimés : 60 (48 pour, 12 contre et 11 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le neuf juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Mison (commune de Mison), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD représenté par M. Jérôme FRANCOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Elisabeth DEPEYRE
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER représenté par M. Michel JOANNET à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par M. Jean DEPEYRE à qui elle a donné procuration, en l'absence de son suppléant, M. Éric BOUIS
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY représenté par Mme Marilyne RICHAUD à qui il a donné procuration
 - Mme Marilyne RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP

- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Jean SCHÜLER à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par M. Pascal LOMBARD à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Gilles TOUAT
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par M. Régis RIOTON à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD représentée par M. Daniel ROUIT à qui elle a donné procuration
 - Mme Arlette MAYER représentée par Mme Florence CHEILAN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Franck PERARD représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL représenté par Mme Françoise GARCIN à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par Mme Nicole PELOUX à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Sylvain JAFFRE représenté par M. Jean-Louis CLEMENT à qui il a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune d'Ourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND

- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET

ORDRE DU JOUR : Débat sur l'architecture du projet de territoire de la CCSB

Le Pacte de Gouvernance élaboré par la CCSB et approuvé par 90 % des communes membres a mis en évidence la nécessité de préciser le cadre stratégique dans lequel doit s'inscrire la gestion de l'intercommunalité.

Cette gestion implique un positionnement des élus sur un nombre très important de décisions, certaines à dimension technique et d'autres à dimension stratégique.

Il est donc apparu indispensable d'élaborer un projet de territoire qui permette de définir un référentiel politique partagé.

Par délibération n° 118.22 du 12 septembre 2022, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une consultation pour l'accompagnement de la CCSB dans la démarche d'élaboration de cette feuille de route de l'action intercommunale.

Par délibération n° 43.23 du 14 mars 2023, le conseil communautaire a décidé d'attribuer ce marché au bureau d'études « New Deal – HBC ».

La méthodologie de travail proposé par le bureau d'études pour l'élaboration du projet de territoire s'organise en 4 phases :

- Elaboration d'un portrait territorial, l'écoute des parties prenantes (élus, population et acteurs socio-économiques) et définition de la vision de l'évolution souhaitée du territoire ;
- Elaboration d'un diagnostic (mesure des écarts entre l'évolution réelle du territoire et l'évolution souhaitée), mise en lumière et en débat des enjeux et des objectifs stratégiques ;
- Analyse des politiques publiques existantes et définition des politiques à conforter, à créer et à questionner ;
- Réflexion sur les échelles pertinentes de déploiements des politiques et la mise en adéquation des priorités et des ressources du territoire.

Plusieurs étapes ont déjà été franchies :

Le 29 juin 2023, une conférence des maires (élargie au conseil communautaire) a été organisée afin de présenter le portrait de territoire de la CCSB.

Il s'agissait de la première étape réalisée à partir de l'analyse des études préexistantes et des données territoriales.

Le 28 novembre 2023, une conférence des maires élargie au conseil communautaire a été réunie afin de procéder à la restitution de la phase d'écoute des maires des communes membres de la CCSB, des acteurs socio-professionnels, et de la population.

Le 19 février 2024, les maires et les conseillers communautaires ont été invités à participer à un premier séminaire concernant l'armature territoriale.

En lien avec les travaux du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), un rappel du contexte a été présenté puis les élus ont pu participer au 1^{er} atelier de travail « Quel modèle d'aménagement du Sisteronais Buëch ? »

Le 26 février 2024, les maires et les conseillers communautaires ont été invités à participer à l'atelier n° 2 « Quels leviers et quelle stratégie pour renforcer l'attractivité du territoire ? » et à l'atelier n° 3 « Quelle organisation de l'action publique et quelle vocation de l'intercommunalité ».

Le 15 mai 2024, une réunion regroupant les membres du COPIL « Pacte de Gouvernance » et les membres du Bureau communautaire a permis d'identifier ce que pourrait être l'architecture du projet de territoire, basé sur les axes et orientations suivants :

Mettre en œuvre un modèle d'aménagement plus respectueux de l'environnement, de la qualité de vie du territoire et de la hiérarchie territoriale		
Définir une armature territoriale au service de la solidarité et de l'équilibre du territoire	Inscrire le territoire dans la double trajectoire du Zéro Artificialisation Nette et du Zéro Émission Nette	Mettre en œuvre les grandes politiques garantes de la protection des ressources du territoire
Maintenir l'attractivité résidentielle et économique du territoire		
Faire de la politique du logement une politique clé pour l'attractivité du territoire	Maintenir un haut niveau de services et renforcer leur accessibilité	Maintenir le dynamisme économique et générer des opportunités d'emploi
Renforcer la cohésion sociale et territoriale		
Accompagner le vieillissement de la population	Garantir la place des jeunes dans le territoire et renforcer l'égalité des chances	Lutter contre l'isolement et garantir l'accès à la mobilité des populations les plus fragiles
Organiser et coordonner l'action publique locale au service du projet de territoire		
Répartir les compétences entre Communes et EPCI dans une logique de bloc communal	Développer l' ingénierie communautaire au service des communes	Développer les coopérations entre communes dans une logique de bassins de services

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'architecture du projet de territoire telle que proposée et acte cette étape.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

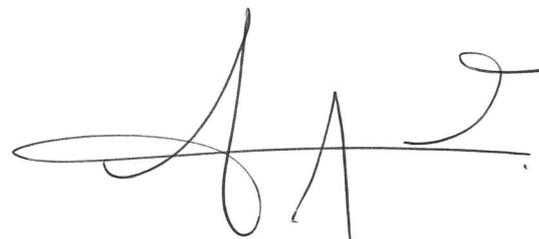
Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



[Handwritten signature in blue ink]

Publiée le : 12 JUIL. 2024

Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Armand', written in a cursive style.